évêque, et que tous les prêtres constitutionnels
n'avaient aucun pouvoir et a dit : Vous
Trompette, Vous avez autant de pouvoir
que M. Lalande et après, s'étant adressé
à Klein, lui a tenu le même langage.

Ouï le procureur de la Commune
il a été délibéré que ledit procès verbal
serait envoyé en copie à qui de droit.
La Municipalité d'Imling déclare qu'il a
tort de se regimber contre les volontés de
la Constitution. etc.
et ledit Klein procureur de la Commune a
refusé de signer.
M. Mau quitte la paroisse en août
1792.

Archives départementales à Nancy, Papiers de district

Le soussigné prêtre et curé de la paroisse de
Berthelming, district de Dieuze, certifie que
le dix du présent, on m'a remis de la part
de M. Pierrard juge de paix du canton de
Fenetrange un écrit intitulé : Lettre pastorale de
M. l'évêque du département de la Meurthe
et qu'après avoir lu attentivement cet écrit
j'ai conclu que je ne pouvais en

Imling
district
de Sarrebourg
archidiaconé
de Sarrebourg
diocèse de
Metz.
Christophe
Marc
Curé!
1791.

Archives communales d'Imling.

Ce jour d'huy 4 mars 1792 à Imling, le conseil général de la commune s'étant réuni pour délibérer des affaires et des intérêts de la commune et principalement au sujet du procureur de la commune qui a refusé de signer le procès verbal du refus du curé de lire la lettre pastorale de M. Lalande évêque du département de la Meurthe concernant les observations du carême, ledit Klein ayant été chez le curé avec le d. Trompette appariteur pour demander la raison de la non lecture des mauvais propos ont circulé contre M. Lalande, dont rapport a été fait par eux et envoyé au district de Sarrebourg le 3 courant et ledit Klein a refusé de signer, ce qui donne à penser qu'il n'a pas résisté à des sollicitations et complots etc. etc.

Ce jourd'hui 1er juin 1792, Nous Jean Jacob maire de la commune d'Imling avons remis aud. Henry Trompette appariteur de la Commune la lettre pastorale envoyée par le district de Sarrebourg pour être remise à M. Marc curé dudit lieu, concernant les prières à faire au sujet de la guerre, Ledit Trompette étant chez M. Marc a présenté lad. lettre pastorale pour la lire au prône, lequel

a refusé et même n'a pas dit la messe lundi
ni donné la bénédiction, comme il est ordonné
J. Jacob Marie. Trompette.

Ce jourd'huy neuf juillet 1791, à l'assemblée de la
Commune d'Imling, En conséquence de la
lettre à nous adressée par le Directoire
du district de Sarrebourg, aujourd'hui J. Jacob
Marie, Henry et Walther officiers municipaux
s'étant transportés chez M. Marc curé dudit
lieu et nous y étant parvenu et parlant à
sa personne lui avons présenté ladite lettre
pastorale de M. l'évêque du département de
la Meurthe accompagnée de celle du district
de Sarrebourg, ledit curé n'a pas daigné
toucher ni recevoir la lettre pastorale ni la
lettre du directoire de district. en disant qu'il
savait bien le sujet de nos démarches, qu'il
refusait de recevoir les pièces par nous présentées
qu'il ne connaissait pas un nouvel évêque,
et qu'il voulait suivre la véritable religion Catholique
et qu'il ne connaissait pas d'autre évêque que l'ancien
par quoi la Municipalité lui a déclaré en se
retirant qu'elle allait dresser procès verbal
de son refus ce qui a été exécuté le jour et an

cidessus. ont signé avec le greffier Jacob Marc. Jacquemin greffier

Ce jourd'huy 10e juillet 1791 la Municipalité d'Insming, ayant assisté à la messe paroissiale et aux vêpres, il a été observé que M. Marc curé de la paroisse, n'a pas fait lecture de la lettre pastorale envoyé par M. l'eveque du département ni aucune lecture concernant les lois et decrets. Délibéré à Insming... etc

Par devant le conseil de la commune le 20 aout 1791 s'est présenté M. Mainbournel Nicolas prêtre du département de la Meurthe à l'église paroissiale ayant présenté les pouvoirs et approbations à la Municipalité envoyé par M. Lalande eveque du département de la Meurthe, le maire ayant reçu ledit pouvoir, en a fait lecture à haute et intelligible voix en présence des fidèles qui étaient en grand nombre à l'église. M. Mainbournel avant de commencer la Metz a prêté le serment voulu par la loi, en présence de la Municipalité et des fidèles. En foi de quoi, a été dressé le présent pour y recourir le cas échéant, et ont signé...

§ Commission d'Administrateur

Luc François Lalande, par la Miséricorde divine dans la communion du Saint Siège apostolique, évêque du département de la Meurthe dont le siège est établi en la ville de Nancy

A notre vénérable Coopérateur M. le Curé de Sarrebourg, paroisse de Notre Dame Salut et Bénédiction en Jésus-Christ notre Seigneur

Instruit de votre religion, de vos mœurs et de votre capacité, nous vous admettons pour coopérateur dans le Saint Ministère, et nous vous commettons pour vous exercer les fonctions pastorales dans la paroisse d'Imling district de Sarrebourg, jusqu'à ce qu'un nouveau pasteur soit légalement promu à cette cure. A charge par vous de vous conformer aux lois du Royaume Ainsi qu'aux Statuts et Réglements du diocèse faits par nos prédécesseurs tant qu'il n'aura pas été par nous autrement statué.

Donné à Nancy en notre Maison épiscopale sous le seing d'un de nos Vicaires le contre seing de notre secrétaire et le sceau du diocèse le 15 septembre 1792. signé : Frémont

Vicaire épiscopal